



Candidatures au Conseil d'administration **Mandat 2026**

Le réseau Pacte mondial de l'ONU en France

À l'initiative du Secrétariat général de l'Organisation des Nations unies (ONU), une résolution de l'ONU a permis la création, en 2000, d'une plateforme d'engagement et d'action collective baptisée « United Nations Global Compact » (UNGC) / Pacte mondial des Nations Unies. Elle rassemble toutes sortes d'organisations de droit privé, en particulier les entreprises et des représentants de la société civile, ainsi que des agences de l'ONU, autour de Dix principes universels relatifs aux Droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, et des 17 Objectifs de développement durable (ODD).

Le Pacte mondial de l'ONU – Réseau France (PMRF) a pour objet de rassembler des personnes morales, entreprises et organisations à but non lucratif françaises, signataires des principes de l'UNGC, et de promouvoir, tant auprès des entreprises que des pouvoirs publics et du tissu économique dans sa diversité, les Dix principes et les 17 ODD présentés en Préambule. Il contribue au développement de l'initiative de l'UNGC.

Le Pacte mondial de l'ONU – Réseau France :

- constitue un lieu d'échanges neutre et stimulant sur l'ensemble des questions relevant de la responsabilité sociétale des organisations ;
- encourage ses membres à prendre en considération les principes du GCNU dans leur stratégie et leur activité ;
- émet des recommandations à destination de ses adhérents pour l'élaboration et la publication de leur Communication sur le Progrès (CoP) et leur Communication sur l'Engagement (CoE).

Le rôle d'administratrice et d'administrateur

Huit postes d'administrateurs ou d'administratrices sont ouverts au sein du Conseil d'administration du Pacte mondial de l'ONU – Réseau France pour tenir compte du renouvellement des mandats lors de l'Assemblée générale du 2 juin 2026. Le Conseil d'administration du 8 octobre 2025 a souhaité poser un cadre clair et transparent de candidature auprès des membres du Pacte mondial de l'ONU – Réseau France, dans le prolongement des statuts. Les candidatures sont ouvertes aux membres à jour de cotisation, membre du réseau français : PME, ETI, Grandes entreprises, organisations à but non lucratif – OBNL (organisations de la société civile, fédérations professionnelles, organisations syndicales).

Le rôle d'administrateur est un rôle bénévole mais qui demande investissement et disponibilité. Il engage autant l'entreprise membre du réseau français du Pacte mondial, que le ou la titulaire du poste. L'administrateur se devra de refléter les valeurs du Pacte mondial des Nations Unies.

Il est attendu d'un administrateur qu'il puisse accompagner le Réseau dans le déploiement de la stratégie de l'UNGC et du Pacte mondial de l'ONU – Réseau France afin que les actions soient alignées et

répondent aux attentes des membres en faveur du développement durable. Il devra également s'engager à pouvoir assister à 3 à 4 réunions, sur Paris, d'environ 3 heures par Conseil.

Modalités de sélection et calendrier

Le Conseil d'administration a souhaité que cet appel à candidatures puisse refléter la diversité des membres du réseau français :

- PME, ETI, Grande entreprise ou Organisation à but non lucratif (OBNL), à jour de ses cotisations et de sa Co / COE,
- être membre du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France depuis au moins 3 ans et avoir participé de manière effective aux activités (participation aux groupes de travail, aux Assemblées générales, aux ateliers...);
- exprimer un engagement fort de son entreprise en faveur de la RSE ou d'un champ de compétence utiles aux Dix principes / ODD ;
- s'engager à assister aux réunions du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France, majoritairement en présentiel.

En matière de RSE, il sera tout particulièrement tenu compte des éléments suivants :

- exemplarité de la démarche de durabilité de l'entreprise/organisation ;
- trajectoire « net zéro » formalisée ;
- engagements matérialisés sur la mise en œuvre des 17 ODD ;
- pour les Grandes Entreprises : engagements au sein de SBTi et *Forward Faster*.

Pour les OBNL, le Comité de sélection tiendra compte des critères suivants :

- représentativité de l'organisation au regard de son domaine d'activité,
- compétences mobilisables pour contribuer à la mise en œuvre des Dix principes et des Objectifs de développement durable,
- capacités à accompagner le déploiement du plan d'action du Pacte mondial.

Le Conseil d'administration a confié à un Comité de sélection la sélection des candidatures. Il est composé de trois administrateurs et du Référent éthique. Il procédera à une première analyse des dossiers puis proposera des entretiens aux candidats.

Le dépôt de candidature est ouvert du 15/10/2025 au 07/01/2026. Les candidatures retenues par le Conseil seront approuvées le 24 avril 2026. L'Assemblée générale se tiendra le mardi 2 juin 2026.

Il sera tenu compte des critères suivants par le Comité de sélection :

- parité effective entre femmes / hommes siégeant au Conseil ;
- Grandes entreprises / ETI / PME / OBNL ;
- Diversité des secteurs d'activité représentés (avec une attention particulière aux démarches d'exemplarité en ce qui concerne le secteur du conseil et des entreprises dont l'activité principale repose sur l'armement) ;
- la répartition géographique sur le territoire national ;
- intégrité et éthique sur la base d'une analyse de l'UNGC et sur la base de l'outil RepRisk (risques et réputation).

Une fois retenu par le Conseil d'administration, le candidat devra signer le cadre d'engagement, indiquer ses liens d'intérêt et suivre un module de formation en ligne. Sans communication de ce document, la candidature sera réputée caduque.

[> Formulaire de candidature](#)

Informations à fournir dans le cadre de la candidature (via le formulaire)

- Nom de l'entreprise / organisation
- Acronyme
- N° SIRET
- Adresse postale complète
- Prénom, Nom et fonction du dirigeant
- Adresse mail du dirigeant
- Prénom, Nom et fonction de la personne qui siègera effectivement au Conseil (suppléant)
- Adresse mail du suppléant
- Chiffres d'affaires en 2024
- Nombre de salariés en 2024
- Secteur d'activité
- Site internet de l'entreprise
- Année d'adhésion au Pacte mondial
- L'entreprise a-t-elle déjà candidatée au Conseil ? Si oui, quelle(s) année(s) ?
- Quels sont vos actions en faveur de la RSE, du Pacte mondial des Nations Unies et des 17 ODD ?
- Pourquoi souhaitez-vous candidater (1 page maximum, en précisant vos engagements au sein du PMRF) ? Que souhaitez-vous apporter au Pacte mondial - Réseau France ?

Il vous sera demandé de préciser :

- Quels engagements au sein du PMRF : vos participations aux Groupes de travail (GT), ateliers, cercles, tables-rondes....
- Avez-vous poussé des processus d'adhésion au PMRF auprès de vos fournisseurs ?
- Votre compréhension du rôle d'administrateur au sein du PMRF ;
- Les expertises que vous souhaitez mobiliser au sein du Conseil ;
- Les contributions en matière de RSE que vous avez déjà produites ;
- Vos engagements au sein d'instances professionnelles (liées ou non à la RSE) ;
- Le temps que vous prêt à consacrer personnellement aux réunions du Conseil et plus largement au Pacte mondial ;
- Vos liens d'intérêt éventuels avec les membres du Conseil actuels (y compris en matière capitalistique).

Point de vigilance sur le Titulaire et le Suppléant

Le Titulaire au mandat d'Administrateur est obligatoirement le plus haut dirigeant de l'entreprise (CEO, Directeur général...). Dans le cas où le Titulaire ne peut siéger au Conseil, il désigne un Suppléant de manière pérenne, qui ne peut subdéléguer son mandat. (Article 3 du RI)

Annexes

Les candidats sont invités à prendre connaissance :

- Statuts et règlement intérieur du Pacte mondial de l'ONU – Réseau France (intranet),
- Cadre de référence,
- Stratégie 2026 – 2030 de l'UNGC,
- Stratégie du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France,
- Projet associatif
- Programme d'activités.
- Rapport d'activités 2024

Le rôle des Bureaux des Réseaux nationaux

